

de l'appeler eux-mêmes ou de le faire appeler aux autres en témoignage du doute, de l'erreur ou du mensonge !

Mais Nous vous l'avons déjà dit, N.T.C.F., ce n'est point notre langage que Nous voulons vous faire entendre ; ce ne sont point nos doctrines et nos convictions que Nous voulons vous manifester sur les graves sujets que Nous venons de rappeler à votre attention : c'est une voix plus puissante et plus convaincante que la nôtre que Nous allons faire retentir à vos oreilles, la voix de tout le digne et vénérable Episcopat du pays, réuni en Concile et parlant en conséquence avec une autorité qui n'a de supérieur que celle du Chef infaillible de l'Eglise. Nous osons Nous flatter qu'il ne se trouvera pas un seul fidèle catholique dans le diocèse, qui n'accueille avec le respect le plus profond, et la soumission la plus entière, les principes, les règles de conduite, les avis, les conseils émanant d'une source aussi vénérable, et partant aussi vénérée dans l'Eglise, que celle du Concile provincial !

Ecoutez maintenant, N. T. C. F., avec une religieuse attention la lecture du décret du quatrième Concile de Québec sur les *Elections politiques et administratives*, ainsi que de la partie de la Lettre synodale du même Concile traitant de ce même sujet, et du serment.

1^o DÉCRET DES ÉLECTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

“ Tout le monde sait par une trop déplorable expérience que les élections des députés de l'Assemblée législative et les élections des conseillers municipaux, sont devenues pour notre peuple, sinon la cause, au moins l'occasion certaine et très redoutable de corruptions, de désordres et de péchés innombrables de toutes sortes, de mensonges, de calomnies, de fourberies, d'ivrogneries, de querelles, de blasphèmes, de parjures, etc., etc., et les choses en sont déjà même arrivées à un tel point que les candidats et leurs partisans semblent assez souvent livrés à un esprit